

2022/11/01

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 29 novembre 2022 - Délibération n° 2022/11/01

Objet : SIGNATURE D'UN ACCORD-CADRE PREALABLE A LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE LA CAF.

L'an deux mille vingt-deux, le 29 novembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 22 novembre 2022, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : COTICHE Thierry – DESLOGES Georges – BOUDEAU Philippe – FAURE Josette – PACAUD Patrick – SARTY Denis – SIMON-CHAUTEMPS Franck – ESCOUBEYROU Luc – SPRINGER Liliane – POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène – MALIVERT Jacques – SUCHAUD Michelle – GARGUEL Karine – BOSLE Alain – GAUTIER Laurent – MAGOUTIER Gérard – DESSEAUVE Nadine – VALLAEYS Gaël – CLOCHON Bruno – DAVID Robert – MARIE Patrick – PARAYRE Régis – DUGAY Jean-Pierre – FERRAND Marc – SALGUERO-HERNANDEZ Jean-Manuel – MOREAU Jean-Claude – RABETEAU Raymond – DAURY Claudine – PAROT Jean-Pierre – SALADIN Christine – LAROCHE Michel – GRENOUILLET Jean-Yves – CALOMINE Alain – DERIEUX Nicolas – PAMIES Jean-Michel – LEHERICY Joseph – NOURRISSEAU Pierre-Marie – GAUDY Sylvain – GAILLARD Thierry – DUGUET Pierre – LAPORTE Martine.

Etaient excusés : DUBOUIS Sandrine – RIGAUD Régis – FINI Alain – LAGRAVE Annick – FLOIRAT Myriam – BENABDELMALEK Clément – DUBREUIL Raymond – BUSSIERE Jean-Claude – LAINE Joël – LAGRANGE Serge – DEFEMME Catherine – AUGUSTYNIAC Jérôme – PATAUD Annick.

Pouvoirs :

1. Mme DUBOUIS Sandrine donne pouvoir à M. BOUDEAU Philippe
2. M. RIGAUD Régis donne pouvoir à Mme POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène
3. M. FINI Alain donne pouvoir à M. BOSLE Alain
4. Mme LAGRAVE Annick donne pouvoir à MALIVERT Jacques
5. Mme FLOIRAT Myriam donne pouvoir à Mme GARGUEL Karine
6. M. BENABDELMALEK donne pouvoir à M. DUGAY Jean-Pierre
7. M. AUGUSTYNIAC Jérôme donne pouvoir à GAILLARD Thierry
8. Mme PATAUD Annick donne pouvoir à Mme SUCHAUD Michelle

Suppléance : M. MARIE Patrick remplace M. DUBREUIL Raymond.

Secrétaire de séance : M. Nicolas DERIEUX

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
		Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
64	41	49			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
49	0	0	0	0	0

Vu la délibération n° 2022/05/06 du Conseil communautaire en date du 17 mai 2022 valant position de principe de la Communauté de communes sur l'engagement d'un travail partenarial convention territoriale globale ;

Vu la délibération du Conseil municipal de Bourganeuf autorisant le Maire à co-signer l'accord-cadre préalable à la convention territoriale globale de la CAF ;

M. le Président expose les éléments suivants :

Dans le cadre sa compétence en matière d'enfance-jeunesse, la Communauté de Communes Creuse-Sud-Ouest était signataire d'un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) qui s'est achevé le 31 décembre 2021. Le Contrat Enfance Jeunesse est remplacé par une Convention Territoriale Globale (CTG) d'une durée de 5 ans maximum. L'élaboration d'une CTG repose sur une analyse circonstanciée de la réalité sociale d'un territoire afin de faire émerger un projet local adapté aux besoins des enfants, des jeunes et des familles, dans les domaines de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse, du soutien à la parentalité, du logement, de l'animation de la vie sociale et de l'accès aux droits et de l'accompagnement social des familles.

Le Conseil communautaire a formalisé son engagement dans la préparation, la validation et la signature de la Convention Territoriale Globale avant le 31/12/2022 avec une prise d'effet rétroactive au 1er janvier 2022, par délibération n° 2022/05/06 en date du 17 mai 2022.

Pour animer et suivre les travaux nécessaires à l'aboutissement du projet dans le cadre des groupes de travail, la Communauté de communes a publié un poste de Chargé.e de coopération CTG en juillet 2022. Pour rappel, la signature était initialement programmée avant le 31 décembre 2023 afin de fixer en collaboration les orientations et le plan d'actions du projet de territoire.

En l'absence de profil concordant, le poste demeure vacant et prolonge le calendrier de réalisation du projet.

Des rencontres se sont tenues avec la CAF en vue de poursuivre la réflexion. Pour permettre au recrutement d'aboutir et que le candidat s'approprie au mieux le processus de coconstruction de la CTG avec l'ensemble des partenaires, un accord-cadre a été rédigé.

Cet accord entérine l'engagement financier des partenaires au titre des Conventions d'Objectifs et de Financements (COF) Bonus Territoire signées avec les Gestionnaires d'équipements ou avec la(es) collectivités pour les actions de pilotage, dès 2022. Il définit également les modalités de collaboration permettant la production d'un plan d'actions qualitatif et ambitieux pour répondre aux enjeux et axes prioritaires émanant du futur diagnostic partagé.

En conséquence, la Communauté de Communes bénéficie d'un délai supplémentaire (31/12/2023) pour mettre en œuvre la méthodologie de travail aboutissant à la définition des objectifs et du plan d'actions sur la base de l'analyse concertée des problématiques du territoire. Le document contractuel final (CTG) devra être signé par toutes les parties avant cette échéance.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Approuve les termes de l'accord-cadre annexé à la présente délibération.
- Autorise M. Le Président à signer l'accord-cadre avec la CAF et la mairie de Bourganeuf.
- Autorise M. Le Président à signer les éventuels avenants avec la CAF, et la mairie de Bourganeuf le cas échéant, pour assurer le maintien des financements dans le cadre de ce partenariat.
- Autorise M. Le Président à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.

